

INFORMATION



MA 35 – Einwanderung
und Staatsbürgerschaft

Carte de séjour (permanent) pour ressortissants de pays tiers membres de la famille^{*)} de citoyen(ne)s de l'EEE^{**)} ou de la Suisse

Ressortissant(e) de pays tiers, vous vous êtes installé(e) en Autriche avec un membre de votre famille citoyen(ne) de l'EEE ou de la Suisse et vous comptez vous établir en Autriche pour une durée supérieure à trois mois ?

Alors, vous devez, dans les quatre mois suivant votre entrée en Autriche, vous présenter à la direction municipale MA 35 pour demander la carte de séjour (*Aufenthaltskarte*).

À noter :

Vous avez l'obligation de solliciter la carte de séjour (*Aufenthaltskarte*) dans les délais prévus sous peine d'amende pour infraction administrative.

La carte de séjour pour membres de la famille d'Autrichien(ne)s ne peut être accordée que si l'Autrichien(ne) regroupant(e) a bénéficié des droits liés à la libre circulation lui étant octroyés dans un autre pays membre de l'EEE ou en Suisse au titre de salarié(e), non-salarié(e), à des fins de formation ou en tant que particulier jouissant de ressources suffisantes.

L'autorité compétente à Vienne est la Direction municipale MA 35 :

Magistratsabteilung 35

Referat „EWR“

Arndstraße 65-67, Stiege 1, 1^{er} étage
1120 Wien

Tél.: 01/4000 35338

FAX: 01/4000 99 35310

E-Mail: 50-ref@ma35.wien.gv.at

Horaires d'accueil du public :

Lu, Ma, Je, Ve : de 8 h 00 à 12 h 00

Le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h 30

Accès:

U 6, bus 10A ou 63A, station Niederhofstraße

bus 15A, station Meidling Hauptstraße

U 4 station Meidling Hauptstraße ou Längenfeldgasse

Frais :

100 euros env.

Des frais supplémentaires peuvent être occasionnés par l'enregistrement d'actes d'état civil étrangers.

La **carte de séjour** (*Aufenthaltskarte*) est délivrée pour une durée de cinq ans.

Après avoir résidé en Autriche de façon légale et ininterrompue pendant cinq ans, la délivrance d'une **carte de séjour permanent** (*Daueraufenthaltskarte*) valable dix ans peut être obtenue.

Conditions, pièces à fournir :

- Formulaire de demande
- Titre de voyage en cours de validité
- 1 photo d'identité (3,5 x 4,5 cm) récente (moins de 6 mois) pour passeport biométrique
- Titre de séjour ancien (le cas échéant)
- Documents prouvant le lien familial (p.ex. l'acte de naissance de l'enfant, acte de mariage ou d'acte d'union enregistrée (PACS))
- Domiciliation en Autriche
- Justificatifs récents de ressources de la personne demandeuse et/ou de la famille
- Justificatif d'une assurance maladie couvrant tous les risques en Autriche (p.ex. WGKK) ou justificatif de l'assurance attestant de la qualité de coassuré(e)
- Passeport ou carte d'identité du (de la) citoyen(ne) de l'EEE ou de la Suisse
- Récépissé de déclaration de domicile en Autriche en cours de validité du (de la) citoyen(ne) de l'EEE ou de la Suisse
- Justificatifs prouvant que le (la) citoyen(ne) de l'EEE ou de la Suisse bénéficie des droits liés à la libre circulation (p.ex. attestation d'enregistrement, justificatifs de revenus, relevé de situation individuelle (*Versicherungsdatenauszug*), certificat de travail ou avis de pension)
- Pour les membres de la famille en ligne ascendante (parents/beaux-parents) et pour les enfants de plus 21 ans : justificatifs de l'entretien effectivement accordé.

Au cas où d'autres documents vous seraient demandés, vous pourrez les envoyer, tout comme d'éventuels éléments manquant au dossier, par courrier, fax ou e-mail.

Tous les documents doivent être présentés en original + copie. Pour les actes publics étrangers, la légalisation diplomatique ou l'apostille est nécessaire dans la plupart des cas.

Pour les documents qui ne sont pas en langue allemande, il faut fournir une traduction certifiée conforme par traductrice ou traducteur assermenté (*Gerichtsdolmetsch*).

^{*)} membres de la famille : conjoint(e) ou, en cas d'union enregistrée, partenaire accompagnant ou rejoignant le (la) citoyen(ne) de l'EEE ou de la Suisse et proches parents en ligne directe descendante ou ascendante du (de la) citoyen(ne) de l'EEE ou de la Suisse ou de son (sa) conjoint(e) ou partenaire enregistré(e).

^{**)} Les Etats membres de l'EEE sont tous les 28 pays de l'UE^{***)} plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège.

^{***)} Les Etats membres de l'UE sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède.